



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du mercredi 06 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le

ID : 031-213100662-20220706-DL2022_86-DE

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 06 juillet 2022, à la mairie de Bessières, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le jeudi 30 juin 2022. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Compte-tenu de la crise sanitaire actuelle, le Conseil municipal peut valablement délibérer si le tiers de ses membres en exercice est présent et deux pouvoirs peuvent être détenus par un membre du Conseil municipal.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Maire - Monsieur Ludovic DARENGOSSE – Monsieur Aäli HAMDANI - Madame Mylène MONCERET – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Madame Christel RIVIERE – Madame Alexia SANCHEZ, adjoints au Maire.

Madame Véronique ANDREU – Monsieur Bernard BERINGUIER - Monsieur Anthony BLOYET – Monsieur Alexandre CHATAIGNER - Monsieur Gérard CIBRAY – Monsieur Pierre ESTRISPEAU – Monsieur Michel FALCONNET – Madame Nathalie HERRANZ – Monsieur Benjamin HUC – Monsieur Benoît MUNOZ – Madame Emilie PEZET – Madame Hélène STAVUN, conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame Sylvie BUIGUES à Madame Emilie PEZET – Monsieur Julien COLOMBIES à Monsieur Benjamin HUC – Madame Marie-Line LALMI à Madame Christel RIVIERE – Madame Françoise OLIVE à Monsieur Anthony BLOYET

Absents excusés :

Monsieur Jérôme BRIÈRE – Madame Elisabeth CORDEIRO – Madame Carole LAVAL – Madame Marie-Hélène PEREZ.

Secrétaire de séance : Madame Nathalie HERRANZ.

A également assisté à la séance en tant que conseil, Madame Blandine COURDY, cabinet du Maire.

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 19
- Nombre de conseillers représentés : 4

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures et procède à l'appel.

2022-86 ENFANCE/JEUNESSE : TLPJ pour l'année 2022/2023

Rapporteur : Madame Alexia SANCHEZ

ADOPTE

Votants : 23	Abstentions : 0	Exprimés : 23	Pour : 23	Contre : 0
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le

ID : 031-213100662-20220706-DL2022_86-DE

À la demande de Monsieur le Maire, Madame Alexia SANCHEZ, 8ème adjointe, énonce au Conseil municipal, qu'il convient de reconduire le projet Temps libre prévention Jeunes (TLPJ) pour l'année 2022-2023. Les projets dans le cadre du TLPJ sont les suivants :

- Projet n° 1 : « Court métrage » ;
- Projet n° 2 : « Chantier jeunes octobre 2022 » ;
- Projet n° 3 : « Jeunesse en action » ;
- Projet n° 4 : « Conseil municipal des Jeunes 2ème année » ;
- Projet n° 5 : « Vie numérique ».

Madame la 8ème adjointe énonce que le budget prévisionnel est estimé comme suit :

TLPJ 2022/2023 - BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION

DEPENSES ESTIMEES		RECETTES ESTIMEES	
PROJET COURT METRAGE		Ville de Bessières	4 125 €
Intervenant cinéma	800 €	TLPJ	3 000 €
Carburant/transport	50 €		
Alimentation	100 €	VV	720 €
Masse RH	1 500 €		
Total projet cinéma	2 450 €	Participation des familles	Gratuité
CONSEIL MUNICIPAL JEUNES			
Financement d'un Deuxième projet du CMJ	920 €		
Masse salariale	1 400 €		
Total CMJ	2 320 €		
CHANTIER JEUNES (Printemps 2022)			
Matériaux/Fournitures	200 €		
Alimentation	200 €		
Masse RH	1 500 €		
Contrepartie chantier (cartes cadeaux)	225 €		
Total chantiers jeunes	2 125 €		
PROJET "VIE NUMERIQUE"			
Matériaux/Fournitures	100,00 €		
Alimentation	50,00 €		
Masse RH	400,00 €		
Total projet "Vie Numérique"	550,00 €		
JEUNESSE EN ACTION			
20 missions jeunesse en action	400 €		
Total projet cinéma	400 €		
TOTAL DEPENSES	7 845,00 €	TOTAL RECETTES	7 845,00 €

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le

ID : 031-213100662-20220706-DL2022_86-DE



**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MADAME LA 8ème ADJOINTE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **APPROUVE** la reconduction du projet TLPJ 2022-2023 annexé à la présente délibération, et le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, _____
les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, le Maire,



Cédric MAUREL

Certifié exécutoire,
les formalités de publicité ayant été effectuées
le :

12 JUIL. 2022

et la délibération ayant été reçue en Préfecture
le :

12 JUIL. 2022

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le



ID : 031-213100662-20220706-DL2022_86-DE